



Communiqué aux médias

Privatisation du convoyage des détenus:

Mépris pour le personnel, mépris pour les voies démocratiques

Le SSP dénonce depuis des mois le projet de Pierre Maudet de confier le transport des détenus à une entreprise privée. Le magistrat a décidé de passer en force et de brader cette tâche essentielle de sécurité publique, bafouant à la fois le dialogue social et les procédures démocratiques.

Fin avril, le SSP tirait la sonnette d'alarme, ayant appris par ses membres que le Département de la sécurité et de l'économie (DES) préparait l'externalisation du convoyage des détenus.

Le transport des détenus est loin d'être une tâche anodine. Il n'est pas tolérable que l'Etat s'en défasse au profit d'une entreprise privée. Alors que les assistants de sécurité publique (ASP) qui s'occupent actuellement de cette tâche bénéficient d'une formation spécifique et sont assermentés, il n'en est rien des agents de sécurité privés. Et quid du secret de fonction?

La privatisation conduirait à une dégradation des conditions de travail à tout point de vue (salaire, nombre d'heure de travail, travail sur appel, etc.). On appelle cela du dumping salarial et il est inacceptable que l'Etat le pratique alors qu'il devrait le combattre dans le secteur privé comme public.

Quant aux ASP, ils ont été fortement «incités» à postuler pour un changement d'affectation à la Police de sécurité internationale (PSI). Ils passeront du travail de convoyeur à celui de garde d'ambassade, ce qui est un tout autre métier, même s'ils ont l'entière compétence pour l'effectuer. Ce transfert aura pour eux des conséquences significatives, comme la perte de certains acquis ou le blocage de plans de carrière. C'est aussi la disparition d'un savoir-faire construit depuis une vingtaine d'années.

Après avoir totalement piétiné le dialogue social (à aucun moment le personnel ou le syndicat n'a été consulté!), c'est maintenant la volonté parlementaire que Pierre Maudet bafoue. Il met en œuvre la privatisation alors que la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil a commencé à examiner le projet de loi (PL 11662) visant à conserver le convoyage et transport des détenus en mains publiques.

Le SSP exige que toute décision sur le convoyage des détenus soit suspendue jusqu'à ce que le Parlement se soit prononcé sur le projet de loi qui lui a été soumis.

Pour tout renseignement :

Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP-VPOD – 076 507 50 94

Genève, le 27 octobre 2015